



FAIR est engagé dans la démarche d'accessibilité de ses formations

Nous mesurons régulièrement le niveau d'accessibilité de nos formations et nous nous engageons sur des actions concrètes d'amélioration.

Nos engagements :

- Veille réglementaire sur l'accessibilité handicap.
- Adaptation et proposition de solutions alternatives en compensation du handicap.
- Communication sur l'accessibilité de l'offre de formation.

Nos axes de progrès :

- Diffuser notre démarche d'engagement sur l'ensemble des supports de communication

Des questions ?

Contactez notre référent handicap :

Amélie CARDON-VALENTIN

✉ amelie.cardon@fair-avocats.fr

☎ 02 61 53 56 30

